

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
3^e séance ordinaire

Mardi, 20 février 2024 – 18 h 30 – Au local du service de garde

Sont présent.e.s :

Dominique-Joël BEAUPRÉ, membre parent
Geneviève BOIS, membre parent
Lina CHARLEBOIS, membre de la communauté
Michel CLOUTIER, enseignant
Joëlle COMTE, membre parent substitut
Maryse GUILLEMETTE, éducatrice spécialisée
Éliane JOBIN, membre parent
Véronique KANEMY, présidente de l'OPPAL
Kaven MORASSE, membre parent
Sophie QUINTAL, directrice
Isabelle ROBILLARD, enseignante
Isabelle TAPP, enseignante

Conseil d'établissement 18 h 30
AG Jeudi 14 septembre ✓
Mardi 17 octobre ✓
Mercredi 13 décembre
Mardi 23 janvier ✓
Mardi 20 février ✓
Mardi 26 mars
Mardi 23 avril
Mardi 28 mai
Mardi 18 juin

Ordre du jour

➤ **Accueil**

- Ouverture de la réunion à 18 h 35 et vérification du quorum (*Kaven*)
M. Kaven Morasse propose l'ouverture de la réunion et constate le quorum à cet effet.
- Lecture et adoption de l'ordre du jour (*Kaven*)
Résolution proposée par Kaven Morasse :
Le conseil d'établissement adopte l'ordre du jour.
 - Adoptée à l'unanimité.
- Nomination d'un gardien du temps (*Kaven*)
Mme Isabelle Robillard est nommée « gardienne du temps » à l'unanimité.
- Mot de bienvenue (*Kaven*)
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2024 (*Kaven*)
Résolution proposée par Kaven Morasse :
Le conseil d'établissement adopte le procès-verbal du 23 janvier 2024.
 - Adoptée à l'unanimité.

➤ **Consultation / décisions**

- Suivi du budget annuel de l'établissement (*Sophie*)
Présentation :
 - Fonds 1
 - Récupération salariale : des élèves ciblés auront des évaluations en orthophonie ou en neuropsychologie.
 - Entretien ménager : remplacement du concierge pendant son congé pré-retraite + surcroît pour aider les concierges cet été.
 - L'Esprit d'entreprendre (M1511) : kiosques sur les cultures.
 - Gestion investissement : reporté en 2024-2025, si pas dépensé.
 - MAO (matériel, appareillage, outillage) : reporté en 2024-2025, si pas dépensé.
 - Perfectionnement divers : mise à jour walkies-talkies et batteries.
 - Fonds 3
 - 49 825 \$ restants : seront utilisés pour jours de suppléance et de libération pour l'équipe école.
 - Fonds 7

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
3^e séance ordinaire

- 4 916 \$ restants : peut être utilisé pour des activités, du matériel, des journées de libération, etc.
- Fonds 8
 - 10 161 \$ restants : peut être utilisé pour des activités, du matériel, des journées de libération, etc.
- Fonds 4 et 9
 - 29 691 \$ restants.
- Fonds 6 – Service de garde : prévision du budget n'est pas prête.
- Fonds 6 – Allocations supplémentaires
 - Fonds d'aide aux parents : projet à déterminer. Il faut se questionner à savoir comment le dépenser.
- Fonds 1 – Contrôlé centralement
 - Toutes les sommes seront dépensées, puisque contrôlées par le CSSDM. Sauf certaines dépenses, qui seront déplacées en 2024-2025.

2. Grille-matière 2024-2025 (*Sophie*)

Présentation :

- Même grille matière que 2023-2024.
- Les cours « Éthique et culture religieuse » doivent être remplacés par « Culture et citoyenneté québécoises » dans l'ensemble du document.
 - La formation sur ce programme sera obligatoire pour les enseignant.e.s : les sommes à cet effet sont reçues.
 - La plupart des classes étaient déjà volontaires pour offrir le nouveau cours.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la grille-matière 2024-2025.

- Adoptée à l'unanimité.

3. Code de vie (*Sophie*)

Propositions de modification au code de vie de l'école :

- L'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite à l'intérieur de l'établissement. Si l'élève se présente à l'établissement avec un appareil mobile personnel, l'appareil sera confisqué. La direction fera un suivi auprès des parents afin de remédier à cette situation. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.
 - Question : Est-ce que le téléphone peut être rangé dans le sac de l'élève?
 - Réponse : Si le personnel ne voit pas le téléphone, il n'y a pas de confiscation. Si l'appareil vient à être confisqué, c'est que l'élève l'utilise dans l'école. Il reste que les parents sont responsables du bris, de la perte ou du vol.
- Modification de la page 2 du code de vie : horaire de l'école simplifié pour les parents, afin d'éviter les confusions. Ajustement des heures de début de journée, de fin d'avant-midi et fin de journée.
 - Il y aurait des moments où aucun surveillant n'est à l'extérieur pour accueillir les enfants, dans les minutes précédant la cloche. Des enfants auraient eu des retards, alors que la cloche n'aurait pas sonné (8 h 05).
 - L'éducatrice du service de garde qui entre en dernier devrait être à la porte jusqu'à 8 h 05, pour assurer l'accueil des enfants au bon moment et à la bonne place.
 - Le problème serait principalement à l'entrée de la rue Fletcher.
- Ajout de la politique de retard au code de vie Armand-Lavergne d'ici l'envoi pour l'impression 2024-2025.
 - Il se peut qu'il y ait certaines modifications à la politique, d'ici son ajout au code de vie. Les modifications seront présentées au CÉ en temps et lieu.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve les modifications au code de vie.

- Adoptée à l'unanimité.

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
3^e séance ordinaire

4. Éducation à la sexualité (*Sophie*)

Présentation :

- Contenus ciblés par le Ministère.
- Préscolaire : pas obligatoire. 1^{ère} à 6^e année : obligatoire.
- Joëlle Comte mentionne que les titulaires et TES qui aborderont les sujets liés aux agressions sexuelles pourraient suivre les formations gratuites offertes par Marie-Vincent.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre pour l'éducation à la sexualité.

- Adoptée à l'unanimité.

5. Contenus en orientation scolaire et professionnelle/COSP (*Sophie*)

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus par le ministre pour les COSP.

- Adoptée à l'unanimité.

6. Approbation des sorties ou des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (*Sophie*)

Sorties

Voyage à Ottawa 6^e année (gr. 61-62-63) – Voyage des finissants

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la sortie à Ottawa les 11 et 12 juin 2024.

- Adoptée à l'unanimité – PV 23 janvier 2024.

MODIFICATION – Voyage à Ottawa 6^e année (gr. 61-62-63) – Voyage des finissants

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la modification de date du voyage, qui aura lieu les 9 et 10 mai 2024.

- Adoptée à l'unanimité.

Dodo à l'école dans le gymnase pour les groupes de 5^e année : reporté au prochain CÉ.

Sortie à l'Insectarium le 15 mars 2024 pour les groupes 13 et 14 et le 21 mars 2024 pour les groupes 11 et 21 (départ vers 8 h 45 et retour vers 13 h 15 – prévoir un lunch). Coût 0 \$ - Assumé par *Une école montréalaise pour tous*.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la sortie à l'Insectarium les 15 et 21 mars 2024.

- Adoptée à l'unanimité.

➤ **Points d'informations**

7. Mot du Président (*Kaven*)

- Attestation de suivi de la formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement – **FORMS à remplir** : [Formulaire d'attestation](#).
- Voici le lien afin de suivre cette formation : [Formation obligatoire destinées aux membres des conseils d'établissement à suivre pour tous les nouveaux membres](#).

8. Mot de la Directrice (*Sophie*)

- Modification au calendrier scolaire : **journée pédagogique du 13 juin** déplacée au vendredi 14 juin 2024.
 - Fin de l'étape 2 repoussée au 15 mars.
 - Le document sera envoyé aux parents.
- Plan de rattrapage 2024.

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
3^e séance ordinaire

- Tout se passe bien, concernant le plan de rattrapage.
 - Le tutorat a débuté dans les temps.
 - En plus du tutorat, plusieurs groupes de l'école font du co-enseignement : les enseignant.e.s volontaires utilisent leurs périodes libres pour aller enseigner dans les classes de leurs collègues. De 1 à 4 périodes par groupe, par semaine.
 - Aide à la classe : cette stratégie n'a pas été utilisée, car peu de volontaires du service de garde à ce sujet.
 - Préscolaire : tout le groupe bénéficie du tutorat. Les sous-groupes sont vus selon les apprentissages à travailler.
 - Nouveauté : les parents pourront motiver les absences des élèves via Mozaïk.
 - La procédure sera envoyée aux parents prochainement.
 - Une interface pour les absences sera affichée.
 - Question : qui reçoit les informations de Mozaïk?
 - Réponse : Mozaïk communique avec GPI, le système de l'école.
 - Plus les parents déclarent l'absence en avance, mieux c'est : les enseignant.e.s auront accès à la motivation d'absence.
 - Cette nouvelle procédure sera mise en place imminemment.
 - Suivi du plan de lutte contre l'intimidation et la violence : sondage/bien-être et sécurité à l'école (semaine du 25 mars pour les élèves de 3^e à 6^e année).
 - Le sondage doit être organisé par le CÉ à toutes les années.
 - Le sondage de cette année servira à voir si ce qui a été mis en place l'an dernier a porté fruit.
 - Horaire école : reporté au prochain CÉ.
 - Orthographe-o-thon : sera présenté dans le point de l'OPPAL.
9. Mot du représentant des parents au comité de parents (*Dominique-Joël Beaupré*)
- Une grève dans les moyens de transport scolaires a causé des soucis concernant le stationnement et la sécurité aux abords de certaines écoles.
 - 10 % de l'enveloppe de rattrapage de 300 millions \$ est alloué au CSSDM.
10. Mot des enseignants (*membres enseignants*)
- Les enseignant.e.s remercient la direction et le service de garde d'avoir souligné la semaine des enseignant.e.s.
11. Mot du service de garde – Aucun
12. Mot de la représentante de la communauté (*Mme Lina Charlebois – Maison des Familles*)
- Programmation de la semaine de relâche : inscriptions aux activités la semaine prochaine, faible coût de participation.
 - Activité « prêt à rester seul » : activité à venir.
 - Plan de rattrapage : une vingtaine d'élèves de l'école Saint-Justin bénéficieront de soutien lors de la semaine de relâche.
13. Suivi des rencontres de l'OPPAL (*Véronique Kanemy*)
- Croque-livres : la fabrication sera amorcée ce weekend.
 - La teinture serait préférable à la peinture, pour garantir la longévité de l'objet.

Résolution proposée par Kaven Morasse :

Le conseil d'établissement approuve l'utilisation d'un budget de 50 \$ à même le fonds de l'OPPAL pour la confection du croque-livres.

- Adoptée à l'unanimité.
- Éclipse du 8 avril
 - Le Planétarium va fournir des lunettes pour l'ensemble des enfants et du personnel.
 - Problématique concernant la responsabilité des enfants et du personnel, puisque c'est une activité « à risque ».
 - La direction de l'école est en attente de directive du CSSDM à ce sujet.
 - Il serait bien de savoir à l'avance si l'école organisera une activité concernant l'éclipse ou pas.

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
3^e séance ordinaire

- Retour sur le concours de dessin de la Saint-Valentin.
 - 4 gagnants, 1 par cycle.
 - Orthographe-o-thon
- Résolution proposée par Véronique Kanemy :**
Le conseil d'établissement autorise l'organisation de l'Orthographe-o-thon 2024 par l'OPPAL, en collaboration avec la direction de l'école.
- Adoptée à l'unanimité.
- Interventions et questions du public.
Aucun membre du public n'est présent.
- **Varia**
- Rencontre d'Éliane Jobin avec les maires d'arrondissement concernant la sécurité aux abords de l'école.
 - Éliane Jobin a croisé les maires d'arrondissement lors d'un événement de quartier, le weekend dernier.
 - Il y aurait un problème dans les distances entre les panneaux d'arrêt. Il faudrait donc probablement demander une dérogation pour obtenir un arrêt devant le service de garde.
 - Projet pilote pour la sécurité aux abords des écoles : on pourrait donner la candidature d'Armand-Lavergne pour être la prochaine école à participer au projet pilote.
 - Le maire d'arrondissement attendrait un courriel du CÉ concernant la sécurité autour de l'école.
 - Véronique Kanemy a eu un retour de la personne à qui elle avait écrit, à Mobilité Montréal.
 - Il semblerait qu'il y a déjà des patrouilles supplémentaires aux alentours de l'école.
 - Il est suggéré d'écrire à Paul St-Pierre-Plamondon, le député de la circonscription, si les maires d'arrondissement ne répondent pas aux demandes du CÉ.
- **Clôture de l'assemblée à 20 h 20 proposée par Kaven Morasse.**

Date de la prochaine assemblée : mardi 26 mars 2024.

Kaven Morasse
Président

Sophie Quintal
Directrice